



CONSEIL MUNICIPAL DE VILLEBON-SUR-YVETTE DU 25 JUIN 2026

Le 25 juin 2026 à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Villebon-sur-Yvette, régulièrement convoqué le 19 juin 2026, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Victor DA SILVA, Maire.

Présents :

M. Victor DA SILVA (n'a pas pris part au vote de la DEL n°2026-06-066), M. Romain MILLARD (n'a pas pris part au vote des DEL n°2026-06-081 et 2026-06-082), M. Olivier LEHOUSSEL, M. Michel CINOTTI, Mme Nathalie PLUMAIL (arrivée à 21h03), M. Fathi AÂRAB (arrivée à 20h37), Mme Dominique ROUSSEAU, M. Pascal FOURNIOUX, M. Patrick COSSARD, Mme Sandrine LEMONNIER, Mme Francine NEGRO, M. Carmelo RANDAZZO, M. Ismaïl MESLOUB (n'a pas pris part au vote des DEL n°2026-06-091 et 2026-06-092), M. Christophe OLIVIER, M. Fernando MACHADO, Mme Karine LORIN (n'a pas pris part au vote de la DEL n°2026-06-089), M. Nicolas MORIN, Mme Anaïs BONNAMY, M. Mickaël DA CONCEIÇÃO, Mme Chloé BERTHAUD, Mme Anaïs LEMONNIER, Mme Lili-Rose BLANCHARD, M. Régis VAILLANT, M. Gilles MORICHAUD, Mme Ophélie GUIN, Mme Fanny DUTILLIEUX.

Absents excusés représentés :

Mme Michèle BOULANGER – pouvoir à M. Romain MILLARD
Mme Anne GRAVELEAU – pouvoir à Mme Sandrine LEMONNIER
Mme Nathalie PLUMAIL – pouvoir à M. Pascal FOURNIOUX jusqu'à la DEL n°2026-06-069
M. Fathi AÂRAB – pouvoir à M. Christophe OLIVIER jusqu'à la DEL n°2026-06-066
M. David POLIZZI – pouvoir à M. Olivier LEHOUSSEL
Mme Virginie POLIZZI – pouvoir à Mme Dominique ROUSSEAU
Mme Sarah DEGENNE – pouvoir à M. Michel CINOTTI
Mme Marina BOUTAULT-LABBE – pouvoir à Mme Fanny DUTILLIEUX
Mme Amina ABICHOU – pouvoir à Mme Ophélie GUIN

SECRÉTAIRE :

M. Christophe OLIVIER

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cette délibération compte tenu de sa télétransmission à la Préfecture et de sa publication sur le site de la Ville le 3 juillet 2026.

En application des dispositions des articles R421-1 et suivants du code de la justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif, 56 avenue de Saint-Cloud 78000 VERSAILLES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.



DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC (GIP) FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT (FSL) DE L'ESSONNE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement modifié par la loi n°98-657 du 29 juillet d'orientation relative à la lutte contre les exclusions,

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové,

Vu le décret n° 2005-212 du 2 mars 2005 relatif aux Fonds de solidarité pour le logement,

Vu le décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux Groupements d'Intérêt Public,

Vu l'arrêté préfectoral n°2020-DDCS-91 n°222 du 23 octobre 2020 portant approbation de la modification de la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public ayant pour objet d'administrer le fonds de solidarité pour le logement,

Vu la délibération n°2021-07-055 du 1^{er} juillet 2021 portant approbation de la modification de la convention constitutive ayant pour objet d'administrer le Fonds de Solidarité pour le Logement en Essonne – Statuts du groupement d'intérêt public – Adhésion 2022-2027,

Vu la convention constitutive – statuts – du Groupement d'Intérêt Public (GIP FSL 91) ayant pour objet d'administrer le Fonds de Solidarité pour le Logement de l'Essonne,

Considérant l'installation du Conseil municipal le 20 mars 2026,

Considérant qu'il convient de désigner deux représentants, l'un titulaire et l'autre suppléant, appelés à siéger au sein de l'Assemblée générale du Fonds de Solidarité pour le Logement de l'Essonne,

Vu la note de synthèse adressée aux Conseillers municipaux,

Considérant que le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) est un dispositif départemental destiné à favoriser l'accès et le maintien dans le logement des personnes et familles rencontrant des difficultés financières ou sociales, notamment par l'octroi d'aides financières et l'accompagnement des ménages concernés,

Considérant la présentation à la Commission Services à la population du 18 juin 2026,

Considérant le rapport de M. le Maire,

Considérant les candidatures de Mmes Dominique ROUSSEAU et Nathalie PLUMAIL,

Considérant que le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de procéder à un vote à main levée,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (M. Régis VAILLANT, M. Gilles MORICHAUD, Mme Ophélie GUIN, Mme Fanny DUTILLIEUX, Mme Marina BOUTAULT-LABBE par procuration, Mme Amina ABICHOU par procuration s'étant abstenus),



DESIGNE comme représentants du Conseil municipal au sein de l'Assemblée générale du GIP Fonds de Solidarité pour le Logement de l'Essonne :

Titulaire :

- Mme Dominique ROUSSEAU

Suppléante :

- Nathalie PLUMAIL

CHARGE le Maire d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à Villebon-sur-Yvette, le 25 juin 2026,

Le Maire,



Victor DA SILVA

Le Secrétaire,

Christophe OLIVIER

Publié sur le site de la Ville pour une période de deux mois à compter du 3 juillet 2026.